

Nous avons gagné !

Le Cabinet BENOIT & Associés a obtenu l'annulation par le Tribunal administratif de PARIS d'une décision refusant d'admettre une candidate pour des motifs médicaux, à la préparation militaire de la gendarmerie d'Île-de-France (réserve de la garde républicaine).

Le Ministre s'appuyait sur un rapport médical manifestement erroné.

Grâce à l'intervention des Avocats du Cabinet, le Tribunal administratif a été convaincu de la mauvaise interprétation des éléments médicaux du dossier et a enjoint au commandant de la garde républicaine d'admettre la candidate à intégrer la préparation militaire gendarmerie de la région Île-de-France dans un délai d'un mois à compter de la notification du jugement.

Cette décision met en évidence que les rapports médicaux et leurs conclusions peuvent être contestés devant le Tribunal administratif afin d'obtenir le renversement d'une décision administrative.

Le Cabinet BENOIT & Associés demeure à votre disposition pour vous assister dans tout litige administratif, notamment en matière de contentieux de la fonction publique ou de l'urbanisme.